



URILCO33

ASSOCIATION DES STOMISES DE LA GIRONDE

Mars 2023

Numéro 80

urilco33@outlook.com

urilco33.org

PETITE GAZETTE URILCO33

Dans ce numéro :



Bienvenue. L'ordonnance médicale.	1
L'ordonnance médicale (suite).	2
L'ordonnance médicale (fin). Intervention Olivier PEYTOUREAU.	3
Groupe de paroles . Pause goûter.	4
Actualités. Déplacements bureau. Anniversaires.	5
Tarifs annuels Adhésions Tristes nouvelles. Citation. Prochaine Réunion. Logos.	6

Bonjour à tous,

Toute l'équipe d'URILCO33 se joint à moi pour vous souhaiter la bienvenue et sommes ravis d'accueillir notre invité du jour Olivier PEYTOUREAU, délégué régional du Laboratoire CONVATEC.

L'ORDONNANCE MÉDICALE



L'ordonnance est un document sur lequel le médecin note sa prescription médicale.

Ce document peut comporter aussi bien une liste de médicaments que recommander des séances de kinésithérapie, des examens radiologiques ou sanguins ou encore des cures thermales.

Cette ordonnance médicale permet à un patient de pouvoir obtenir le traitement, l'équipement (lunettes, lentilles, béquilles...) ou les examens (imagerie, prise de sang) qui lui ont été prescrits.

Ce document médical est indispensable pour obtenir un remboursement de l'assurance maladie et la mutuelle.

Qui peut fournir une ordonnance médicale ?

Seul un médecin généraliste ou un médecin spécialiste peut fournir une ordonnance médicale, ainsi que certains professionnels de santé : des sages-femmes, des chirurgiens -dentistes etc.

Mot de la Présidente

«Prenez le temps de vous poser »